



Rapport annuel
2014-2015



Ordre des acupuncteurs du Québec

Table des matières

Rapport du président	4
Rapport du secrétaire général	6
Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation et l'émission de permis temporaires	7
Conseil de discipline	11
Service des enquêtes	14
Comité de révision – syndic	14
Service de renseignements et de liaison	15
Comité de la formation continue	16
Comité de réglementation	19
Comité jeunesse	19
Comité d'inspection professionnelle	20
Comité d'admission	21
Comité d'action sociale	22
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	22
Comité organisateur du Congrès international 2014	22
Comité de la formation initiale	22
Comité de révision – équivalences	22
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	22
Rapport de l'auditeur indépendant	23
Résultats	24
Évolution de l'actif net	24
Bilan	25
Flux de trésorerie	26
Notes complémentaires	27
Annexe A, Frais d'administration	31

Organigramme

PRÉSIDENT

Conseil d'administration

Huit administrateurs comprenant :

Six acupuncteurs dont :

Raymond Bourret, Président
Michel Perrier, Vice-président
Monique Gratton Noël, Administratrice
France Laplace, Administratrice
Gilles Poulin, Administrateur
Pascale Tremblay, Administratrice

Deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec dont : Claude St-Cyr, Jean Gauvin (jusqu'en octobre 2014) et François Massicotte (à partir de décembre 2014).

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Administration

Personnel du bureau

Directeur général et conseiller juridique
Adjointe au secrétaire général et commis-comptable
Secrétaire-réceptionniste
Préposée à la formation continue et aux communications

LES COMITÉS

Action sociale (*inactif*)
Admission
Arbitrage des comptes
Communications (*inactif*)
Conseil de discipline
Formation continue
Formation initiale (*inactif*)
Formation universitaire (*inactif*)
Inspection professionnelle
Jeunesse
Organisateur du congrès 2014
Réglementation
Révision - équivalences (*inactif*)
Révision - syndic (*inactif*)
Scientifique (*inactif*)
Service des enquêtes: Syndic, exercice illégal,
Service de renseignements et de liaison

Novembre 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec, QC, G1A 1A3

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Madame Stéphanie Vallée
Députée de Gatineau
Ministre de la Justice du Québec
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec, QC
G1V 4M1

Madame la ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, Place D'Youville, 10^e étage
Québec, QC
G1R 5Z3

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.

Rapport du président

Madame la Ministre

Nous sommes fiers de vous soumettre le rapport annuel de nos activités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Cette année fut marquée par les travaux de la première phase de nos États généraux sur la profession, et nous aurons le plaisir de vous soumettre bientôt les projets de demande de modifications législatives qui en découleront.

La modernisation de notre loi et des divers règlements qui en découlent se fait de plus en plus pressante dans un contexte où l'intérêt des Québécois et Québécoises pour la médecine traditionnelle, orientale est grandissant.

Le Québec a fait œuvre de pionnier en étant la première juridiction en Amérique du Nord à adopter les modifications législatives requises pour encadrer adéquatement l'exercice de l'acupuncture. Le moment est maintenant venu d'innover encore et, dans le mouvement vers une interdisciplinarité qui bénéficiera à l'ensemble de la population, d'intégrer désormais non seulement les acupuncteurs, mais aussi les praticiens des autres modalités de la médecine traditionnelle orientale au système de santé pour offrir à la population une offre de soin plus complète et inspirer encore une fois les acteurs des autres juridictions.

Prix hommage et mérite

Lors de notre assemblée générale annuelle, nous avons souligné l'apport exceptionnel de deux de nos membres au développement de la profession.



Madame France Laplace, Ac.
récipiendaire du Prix hommage de l'OAQ



Madame Pascale Tremblay, Ac.
récipiendaire du Prix mérite du CIQ



Merci et bienvenue

Nous désirons aussi remercier pour leur engagement 5 de nos administrateurs qui sont arrivés en fin de mandat et qui ont désiré relever de nouveaux défis.

Monsieur Gilles Poulin, Ac., élu
qui siège au C.A. depuis 2001



Madame France Laplace, Ac., élue
qui siège au C.A. depuis 2003



Madame Pascale Tremblay, Ac., élue
qui siège au C.A. depuis 2003



Madame Monique Gratton Noël, Ac., élue
qui siège au C.A. depuis 2011



Monsieur Claude St-Cyr, nommé
qui siège au C.A. depuis 2011



Ainsi que saluer l'arrivée de 5 nouveaux administrateurs qui porteront à leur tour la destinée de notre ordre sur leurs épaules.

Madame Hélène Mazzetti, Ac., élue



Monsieur Maxime Deshaies, Ac., élu



Madame Caroline Lessard, Ac., élue



Monsieur Olivier Roy, Ac., élu



Madame Nicole Houle, nommée

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le président

Raymond Bourret

Rapport du secrétaire général

Liste des employés permanents de l'Ordre et leur titre :

Directeur général	
conseiller juridique :	Maître François Houle
Adjointe au secrétaire général et commis-comptable :	Madame Nicole Ouellette
Secrétaire réceptionniste :	Madame Nicole Dion
Préposée à la formation continue et aux communications :	Madame Liette Baillargé
Président :	Monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A. élu au suffrage des administrateurs élus, entrée en fonction en septembre 2013.

Administrateurs élus au suffrage universel des membres :

Laurentides

Vice-Président, Monsieur Michel Perrier, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2013

Élu

Montréal

Trésorière, Madame France Laplace, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011

Élue

Montréal

Monsieur Gilles Poulin, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011

Élu

Centre-du-Québec, Mauricie, Nord du Québec

Madame Monique Gratton Noel, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011

Élue

Montréal, Estrie

Madame Pascale Tremblay, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2011

Élue

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Monsieur Claude St-Cyr
Entrée en fonction : septembre 2011

Monsieur Jean Gauvin
Entrée en fonction : septembre 2013, jusqu'en octobre 2014

Monsieur François Massicotte
Entrée en fonction : décembre 2014

Rapport d'élection 2014 -2015

Région de Montréal - Estrie

Élue par acclamation : Madame Hélène Mazzetti, Ac.
Sortante : Madame Pascale Tremblay, Ac.

Région de Montréal

Élus : Monsieur Maxime Deshaies, Ac.
Monsieur Olivier Roy, Ac.

Sortants : Madame France Laplace, Ac.
Monsieur Gilles Poulin, Ac.

Nombre d'électeurs: 279

Tableau des membres		
		Nb.de membres
Membres inscrits au 31 mars 2015		851
Répartition		
Région administrative	Bas Saint-Laurent	20
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	16
	Capitale-Nationale	69
	Mauricie	18
	Estrie	23
	Montréal	291
	Outaouais	28
	Abitibi-Témiscamingue	12
	Côte-Nord	1
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9
	Chaudière-Appalaches	28
	Laval	34
Lanaudière	47	
Laurentides	71	
Montréal	162	
Centre-du-Québec	11	
Hors du Québec	11	
Sexe	Homme :	244
	Femme :	607
Classe des membres établie aux fins de la cotisation (date de leurs versements : 1^{er} avril 2014)		
Régulière :	962,03 \$	821
Maternité :	481,02 \$	19
Hors Québec :	320,68 \$	11
Radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i :30		30
Permis délivrés conformément aux articles 33 (3) et 40 (49) du Code des professions		52

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

Demandes	Reçues	Acceptées	Refusées
Permis temporaires – Charte de la langue française	0	0	0
Permis restrictifs temporaires	Reconnaissance d'une équivalence	0	0
	Autorisations légales d'exercer hors Québec	0	0
Permis permanents spéciaux	0	0	0
Permis temporaires spéciaux	0	0	0

Rapport d'élection 2014 -2015 (suite)

Nombre de bulletins valides	230
Nombre de bulletins rejetés	2
Nombre d'enveloppes extérieures rejetées	4
Nombre d'enveloppes intérieures rejetées	17
Total:	253
Nombre de bulletins déposés pour : M. Maxime Deshaies, Ac.	103
Nombre de bulletins déposés pour : M. Gilles Poulin, Ac.	38
Nombre de bulletins déposés pour : M. Olivier Roy, Ac.	89
Total:	230

Région Centre du Québec - Mauricie - Nord du Québec

Élue : Madame Caroline Lessard, Ac.

Sortante : Madame Monique Gratton Noel, Ac.

Nombre d'électeurs: 117

Nombre de bulletins valides	61
Nombre de bulletins rejetés	0
Nombre d'enveloppes extérieures rejetées	1
Nombre d'enveloppes intérieures rejetées	8
Total:	70
Nombre de bulletins déposés pour : Mme Monique Gratton Noel, Ac.	14
Nombre de bulletins déposés pour : Mme Caroline Lessard, Ac.	41
Nombre de bulletins déposés pour : M. Pablo Marin Dedios, Ac.	6
Total:	61

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation et l'émission de permis temporaires

Cette année, nos efforts se sont poursuivis afin de consolider les nombreuses actions entreprises les années antérieures. De concert avec les autres provinces règlementées : la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et Terre-Neuve et Labrador, l'examen d'admission national en est maintenant à sa deuxième année d'existence, facilitant ainsi la mobilité interprovinciale.

Ce projet permet également aux candidats formés à l'étranger, ne se qualifiant pas sur simple analyse de dossier à l'obtention de l'équivalence de diplôme ou de formation, d'avoir accès à des examens plus rapidement et à moindre coût lorsque cette dernière alternative s'avère la seule possible.

Nos efforts se sont aussi poursuivis sur la rédaction et l'implantation de guides et de procédures permettant de clarifier et de simplifier le processus d'admission et d'en communiquer clairement les diverses exigences et étapes aux candidats au permis d'exercice. Ces guides et procédures ont été en partie adoptés par le Conseil d'administration et sont maintenant disponibles sur notre site Internet ou par la poste. Des stages de mise à niveau et d'intégration sont maintenant disponibles auprès de maîtres de stage validés par l'Ordre.

Les activités du Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Ci-après un résumé des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2014-2015.

Le Conseil d'administration a tenu 7 réunions régulières et une assemblée générale annuelle. De ces réunions, 133 résolutions ont été adoptées.

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre

Conseil d'administration du 25 avril 2014

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 14 février 2014 tel qu'amendé.

Résolu d'autoriser l'Ordre des acupuncteurs du Québec à tenter des poursuites pénales pour usurpation de titre et exercice illégal conformément à l'article 189 du *Code des professions* dans quatre dossiers.

Résolu de reconduire les formations suivantes déjà approuvées par le Conseil d'administration de l'Ordre;

- Énergétique des systèmes vivants;
- Palpation des méridiens;
- Cancer et acupuncture;
- Toxicité des herbes;
- Points de maître Tung niveau 1;
- Pulsologie.

Résolu de reconduire les formations suivantes déjà approuvées par le Conseil d'administration de l'Ordre et légèrement modifiées;

- Qi Gong des merveilleux vaisseaux;
- Esthétique et acupuncture;
- Pharmacopée chinoise: formules patentées;
- Auriculo médecine allemande;
- Points les plus utilisés dans le système de maître Tung;
- puncture et application clinique.

Résolu d'adopter la formation en craniopuncture.

Résolu d'adopter la formation en alimentation du point de vue énergétique.

Résolu de demander des précisions sur la 2^e phase du projet de mentorat, notamment sur les objectifs poursuivis, la dimension relative à la formation des mentors et les frais associés et les ressources requises à moyen et long terme afin de pouvoir procéder à une analyse plus précise du projet.

Résolu de rembourser les frais de séjours et déplacement pour le membre du CFC qui se déplace en région pour superviser une formation.

Résolu d'accorder quatre demandes de dispenses de formation continue, au prorata de la durée du congé. La personne bénéficiant de cette dispense voit de ce fait l'exigence de formation sur la période de référence de trois ans réduite en conséquence.

Résolu de mettre en attente l'analyse d'une demande de dispense de formation continue et de demander un complément d'information de la part du médecin pour la durée de l'incapacité.

Résolu de mandater la direction générale afin de proposer une mise à jour la directive ainsi que le guide sur la formation continue obligatoire.

Résolu de mandater la direction générale afin d'élaborer un programme permettant de développer les compétences des acupuncteurs à faire une autoévaluation de leurs besoins de formation.

Résolu de nommer les représentants de l'ordre au CIQ pour l'exercice 2014-2015.

Résolu de retourner cinq dossiers au comité d'admission pour une évaluation complémentaire.

Résolu d'accorder une équivalence partielle de formation à un candidat et de lui signifier les éléments suivants à compléter afin d'obtenir une équivalence totale :

- il devra réussir les blocs 1, 2 et 3 du parcours d'intégration professionnelle;
- il devra aussi compléter son dossier en remettant une confirmation de réussite de la formation en RCR pour professionnels de la santé ainsi qu'une lettre de bonne conduite de l'organisme de réglementation dont il est membre.
- Pour l'obtention d'un permis régulier, il devra réussir l'examen de français de l'OQLF.

Résolu de réadmettre un acupuncteur au Tableau de l'ordre avec la limitation qui suit pour une période d'une année telle qu'imposée par le comité de discipline :

« À compter de l'expiration de la période de radiation temporaire, l'intimé devra être accompagné pendant une période d'un an d'une acupunctrice afin que celle-ci soit présente lors de tout traitement sur des patients de sexe féminin ».

Résolu de mandater la direction générale afin d'évaluer la pertinence de continuer la publication du Point-Source sous sa forme actuelle et pour ce faire, notamment tenir un sondage « *Survey Monkey* » auprès des membres.

Résolu que l'Ordre se joigne la Coalition priorité cancer.

Résolu de mandater la direction générale afin d'identifier 25 acupuncteurs donc 5 personnes de plus de 10 ans d'expérience et 20 personnes de moins de 5 ans d'expérience, afin de participer à deux comités experts visant la validation des outils d'évaluation produits dans le cadre d'un projet de maîtrise visant à bonifier notre cahier de stage.

Résolu de mandater monsieur Alain Migneault, Ac., syndic, à siéger à titre de représentant de l'ordre sur le *Comité de réflexion sur la prétention et l'abus de confiance* créée par l'Office des professions du Québec.

Résolu de radier pour non-paiement de la cotisation annuelle les membres dont les noms apparaissent sur la liste à cet effet.

Résolu d'acheminer au Collège de Rosemont les statistiques démontrant les lacunes constatées par le comité d'inspection professionnelle.

Conseil d'administration du 13 juin 2014

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2014, tel qu'amendé.

Résolu d'intenter des poursuites pénales pour usurpation de titre et exercice illégal conformément à l'article 189 du *Code des professions* dans un dossier.

Résolu d'adopter la formation « *Utilisation dynamique des points des 5 éléments (dits Su-Antiques)* » dispensée par monsieur Claude Raymond, acupuncteur.

Résolu de prendre acte de la proposition du comité de formation continue de l'OAQ d'imposer un minimum d'heures faites en acupuncture ou en MTO sur les 60 heures présentement exigées et d'inclure cette nouvelle exigence dans le projet global de mise à jour de la directive et ce à partir de la prochaine période de référence de 3 ans, soit à compter du 1^{er} avril 2015.

Résolu de prendre acte de la proposition du comité de formation continue de l'OAQ de limiter l'acceptation de la reconnaissance pour activité d'enseignement uniquement dans les cas où la matière

est présentée à une classe composée d'acupuncteurs ou d'étudiants en acupuncture et de l'inclure cette nouvelle norme dans le projet global de mise à jour, et ce à partir de la prochaine période de référence de 3 ans, soit le 1^{er} avril 2015.

Résolu de référer le Collège de Rosemont à l'assureur pour une interprétation de la police d'assurance responsabilité professionnelle.

Résolu d'aviser un fournisseur que l'Ordre ne peut s'impliquer dans le développement d'avenues commerciales relativement à la production, la transformation et la distribution de plantes médicinales de la pharmacopée traditionnelle chinoise.

Résolu de mandater monsieur Claude St-Cyr pour développer un projet de communauté de pratique pour les acupuncteurs, projet à soumettre ultérieurement au CA pour étude et évaluation.

Résolu de nommer madame France Laplace, Ac. comme représentante du CA auprès des vérificateurs pour préparer les audits.

Résolu de nommer madame France Laplace, Ac. au titre de trésorière de l'ordre.

Résolu d'accorder une équivalence partielle de formation à une candidate et de lui signifier les éléments suivants à compléter afin d'obtenir une équivalence totale :

- elle devra réussir les blocs 1, 2 et 3 du parcours d'intégration professionnelle, avec une attention particulière à la capacité intégrer les éléments de compétences scientifiques et
- elle devra présenter une confirmation de réussite du RCR.

Résolu de référer une candidate au Collège de Rosemont pour une évaluation de ses compétences. Elle devra réussir le bloc 1-2 afin d'obtenir une équivalence totale et une confirmation de réussite du RCR.

Résolu de mandater la présidente du comité d'inspection professionnelle, le directeur général, le président de l'ordre et le président du comité d'admission ainsi que le syndic afin de préciser le degré de maîtrise des compétences langagières qui vont servir à la refonte de l'examen de français de l'OQLF pour l'admission des candidats étrangers.

Conseil d'administration du 29 août 2014

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2014.

Résolu d'autoriser l'Ordre des acupuncteurs du Québec à intenter des poursuites pénales pour usurpation de titre et exercice illégal conformément à l'article 189 du *Code des professions* dans un dossier.

Résolu de reconnaître les activités de formation reconnues par le « *Acupuncture Board of California* » aux fins de la DFCO, sous réserve que le comité de formation continue valide les critères de reconnaissance de cet organisme.

Résolu d'accorder dix demandes de dispenses de formation continue, au prorata de la durée du congé. La personne bénéficiant de cette dispense voit de ce fait l'exigence de formation sur la période de référence de trois ans réduite en conséquence.

Résolu de refuser trois demandes de dispense telle que présentée et de demander un certificat médical avec un complément d'information.

Résolu d'effectuer une mise à jour de la directive sur le RCR pour les professionnels de la santé.

Résolu d'adopter la proposition d'amendement à la ligne directrice sur l'interprétation de l'Article 12 de la loi sur l'acupuncture suite aux commentaires du Bureau du Syndic et du comité d'inspection.

Résolu de soumettre au Conseil d'administration un état des résultats à chaque réunion du Conseil d'administration.

Résolu d'accorder la reconnaissance d'une équivalence partielle de formation à deux candidates et de leur signifier les éléments suivants à

compléter afin d'obtenir une équivalence totale :

- elles devront réussir les blocs 1, 2 et 3 du parcours d'intégration professionnelle.
- Pour l'obtention d'un permis régulier, il devra réussir l'examen de français de l'OQLF.

Résolu de renouveler l'inscription au Tableau de l'ordre d'un membre.

Résolu d'adopter les normes d'émission de permis restrictifs pour les candidats n'ayant pas une connaissance suffisante du français, telles que modifiées.

Résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2014.

Résolu d'accepter la demande du comité du congrès d'offrir des bons de réduction sur les activités de formation continue en prix de présence à être tirés au hasard lors du congrès.

Résolu de procéder à la nomination des représentants de l'ordre au Conseil d'administration de l'Alliance canadienne à savoir: Monsieur Raymond Bourret, Ac. président et Maître François Houle, directeur général.

Conseil d'administration du 17 septembre 2014

Résolu d'adopter les états financiers pour l'exercice 2013-2014.

Résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2014 - 2015.

Conseil d'administration du 24 octobre 2014

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 29 août 2014.

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2014 tel qu'amendé.

Résolu de déposer une demande au Collège de Rosemont afin de siéger sur leur comité de programme.

Résolu de mandater le comité de formation continue à déposer dans les meilleurs délais un projet bonifié de formation sur la sécurité lors de l'utilisation des produits de la pharmacopée traditionnelle orientale.

Résolu de reconduire la politique qui permet aux membres qui ont effectué plus d'heures accréditées en formation continue que celles requises dans une période de référence donnée de reporter ces heures excédentaires sur la période de référence suivante. Cette politique sera réévaluée à la fin de la prochaine période de référence en mars 2018.

Résolu d'accorder six demandes de dispenses de formation continue, au prorata de la durée du congé. La personne bénéficiant de cette dispense voit de ce fait l'exigence de formation sur la période de référence de trois ans réduite en conséquence.

Résolu de refuser une demande de dispense telle que présentée et de demander un certificat médical avec un complément d'information.

Résolu d'offrir gratuitement, à compter du 1^{er} avril 2015, la formation éthique, déontologie et tenue de dossiers à toutes les personnes inscrites au Tableau de l'ordre.

Résolu de remettre le projet de communauté de pratique sur la table de travail, de sonder l'intérêt des membres et des éventuels animateurs et, pour ce faire, d'impliquer les différents services de l'ordre dans ce processus de recherche notamment : le comité d'inspection professionnelle, le comité de formation continue, le comité jeunesse, le comité d'admission et le bureau du syndic.

Résolu de mandater le président, monsieur Raymond Bourret, afin de rencontrer un maître de stage pour explorer des pistes de solution dans la problématique de la rémunération de ce dernier.

Résolu de réadmettre au Tableau de l'ordre un membre aux conditions suivantes :

- compléter le parcours professionnel soit les blocs 1, 2 et 3 du parcours d'intégration professionnelle;
- présenter une attestation de RCR à jour;
- se soumettre à une inspection durant l'année suivant sa réinscription.

Résolu de documenter l'expérience du projet « *Facebook* » auprès des autres ordres professionnels.

Résolu de ne pas reconnaître les approches du Amma et Chi Nei Tsang comme des modalités thérapeutiques généralement reconnues au sens de la ligne directrice sur l'application de l'Article 12 et qu'en conséquence, elles ne peuvent être annoncées comme telles dans les publicités faites par les acupuncteurs.

Résolu d'inscrire l'Ordre des acupuncteurs du Québec au registre d'Éco Entreprises Québec.

Résolu que le président assume le suivi dans le dossier sur la gouvernance. Il est aussi résolu de procéder verbalement et à huis clos pour effectuer les évaluations des réunions du conseil.

Conseil d'administration du 19 décembre 2014

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2014.

Résolu de ne pas accorder de remboursement suite à la formation sur le traitement des troubles respiratoires - Dr Li et Zhang.

Résolu de suspendre les demandes de reconnaissance de formation en relation d'aide jusqu'à ce que l'ordre ait défini une position relativement à la notion de relation d'aide dans le contexte acupunctural et de mandater la direction générale afin de créer un comité à cet effet.

Résolu d'évaluer la problématique particulière concernant la formation continue exigée des personnes ayant cumulé de nombreuses années de pratique.

Résolu, sur recommandation du comité de formation continue, de reconduire la directive sur la formation continue obligatoire fixant à 60 heures la formation exigée par période de référence de 3 ans.

Résolu d'accorder une dispense relative à l'obligation de suivre la formation sur la sécurité dans l'utilisation des substances de la pharmacopée traditionnelle chinoise aux personnes qui n'utilisent que l'Huile Kwan Loong.

Résolu d'accorder six demandes de dispenses de formation continue, au prorata de la durée du congé. La personne bénéficiant de cette dispense voit de ce fait l'exigence de formation sur la période de référence de trois ans réduite en conséquence.

Résolu d'aviser les acupuncteurs que l'ordre ne recommande pas d'utiliser la torche au butane dans l'exercice de l'acupuncture, en remplacement du moxa, la porte demeurant toutefois ouverte à un changement de position s'il advenait qu'un dossier dument documenté vienne attester à la fois de la sécurité de l'outil, de son efficacité similaire à celle du moxa traditionnel et/ou électrique, du risque particulier que peut représenter l'utilisation de cet outil dans les divers contextes de soins, des mesures et protocoles de sécurité particuliers visant à gérer adéquatement ce risque et d'une homologation adéquate de l'instrument comme instrument médical par Santé Canada.

Résolu d'entériner le cahier de stage élaboré par le président du comité d'admission, ainsi que d'accréditer les maîtres de stage formés à utiliser l'outil.

Résolu d'entériner la recommandation du comité d'admission à l'effet de réitérer la correspondance du 17 septembre 2014 déclarant insuffisante la formation en acupuncture de la candidate et de l'informer qu'elle peut demander à ce que la décision soit évaluée par le comité de révision.

Résolu de procéder à la radiation pour non-paiement de la cotisation annuelle, les membres en défaut de paiement, dont la liste est en annexe.

Résolu de mandater monsieur Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint, afin de représenter l'Ordre dans une réclamation aux petites créances dans un dossier d'exercice illégal.

Résolu de nommer un membre au sein du comité jeunesse.

Résolu d'adopter le projet de colloque et AGA pour septembre 2015 selon les paramètres suivants :

Date : 18 septembre 2015

Lieu : Québec

Thème : Les 5 éléments, retour aux sources

Résolu de procéder à la nomination de Me François Massicotte à titre de membre au comité de révision en remplacement de monsieur Jean Gauvin.

Résolu d'adopter le profil de compétences des administrateurs.

Résolu de préparer un projet de création d'un comité de gouvernance et de nommer madame Pascale Tremblay, Me François Massicotte et monsieur Raymond Bourret afin d'élaborer ledit projet.

Conseil d'administration du 13 février 2015

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2014.

Résolu de reconnaître les activités de formation continue offerte par l'organisme de réglementation de l'état de la Californie.

Résolu de prendre acte de la démission d'une membre du comité de formation continue et de la remercier pour les services rendus.

Résolu d'offrir à un maître de stage une reconnaissance de formation continue afin de compenser pour ses fonctions à titre de maître de stage dans un dossier d'admission.

Résolu d'accepter la soumission d'une firme pour la captation vidéo du cours « Éthique, déontologie et tenue de dossiers ».

Résolu d'accorder cinq demandes de dispenses, au prorata de la durée du congé. La personne bénéficiant de cette dispense voit de ce fait l'exigence de formation sur la période de référence de trois ans réduite en conséquence.

Résolu d'offrir gratuitement, aux acupuncteurs et candidats à l'exercice de la profession, la formation « Éthique, déontologie et tenue de dossier » à compter du mois de mars 2015.

Résolu d'adopter une nouvelle structure des frais de demande d'admissibilité.

Résolu d'accorder une équivalence partielle de formation à deux candidates et de leur signifier les éléments suivants à compléter afin d'obtenir une équivalence totale :

- elles devront réussir les blocs 1, 2 et 3 du parcours d'intégration professionnelle.
- Pour l'obtention d'un permis régulier, il devra réussir l'examen de français de l'OQLF.

Résolu de procéder à l'adoption de la cotisation annuelle pour l'exercice 2015-2016.

Résolu, sur recommandation de notre conseiller juridique, de refuser la demande de rencontre dans un dossier déjà sous étude par la Cour Supérieure.

Résolu de créer le poste de coordonnateur à l'admission et à la formation, pour l'exercice financier 2015-2016 au salaire de 40.00\$ de l'heure, au rythme d'une journée par semaine et de lui octroyer les mandats suivants :

Admission :

Présidence du comité d'admission;
Demande de subvention au MIDI pour portfolio en ligne;
Projet vidéo éthique et déontologie;

Formation :

Siéger sur le comité de formation initiale.

Formation continue :

Projet mentorat;
Projet sur les communautés de pratique;
Élaboration d'un portfolio;
Élaboration d'un programme d'amélioration de la compétence (PACC);
Forum de la formation;
Inspection sur la compétence.

Résolu d'adopter le calendrier des réunions du Conseil d'administration pour les années 2015, 2016 et 2017.

Résolu, dans le dossier de la gouvernance, de solliciter d'autres ordres professionnels et de recueillir leurs commentaires afin de déterminer une approche la plus cohérente possible avec celles en vigueur dans le monde professionnel.

Résolu de procéder à la nomination de monsieur Claude St-Cyr et de mesdames Judith Curnew, Ac. et Manon Soucy, Ac., à titre de membre au comité de révision des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation, sous réserve de leur acceptation.

Résolu, tel que recommandé par le conseil de discipline dans le dossier 42-2014-03, d'imposer à membre discipliné l'obligation de compléter avec succès et à ses frais, une « formation sur mesure » de deux (2) jours portant sur les sujets : hygiène et asepsie et tenue de dossiers.

Me François Houle
Directeur général et conseiller juridique

Conseil de discipline

Mandat du comité

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiée par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le Conseil peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit d'exercice ou le dédommagement financier du plaignant.

Composition du Conseil

Le comité est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le Conseil d'administration de l'Ordre parmi les membres de l'ordre.

Le Conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du comité.

Président : Me Jacques Parent
Me Delpha Bélanger (président suppléant)

Membres : Sylvain Audet Micheline Grégoire
Francine Boileau Alberto Daniel Masckauchan
Nancy Deschênes Julie Nadeau
Annie Dubois Francine Paré
Diane Girard Lise St-Laurent

Secrétaire : Maître François Houle

Rapport des activités du Conseil de discipline	
Décisions du Conseil de discipline	Nombre de décisions
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	4
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Imposant une sanction : • Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – amende (4) • Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – radiation provisoire (0)	4
Total	4
Le nombre d'audiences complétées par le Conseil de discipline est de 4, dont 1 a été porté par le syndic et 3 par le syndic adjoint. Aucun dossier n'est en délibéré.	
	Nombre de décisions
Recommandation au Conseil d'administration	1 (obligation d'accompagnement)
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours	0
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	2
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0

Le comité a été actif dans onze (11) dossiers au cours de l'exercice financier 2014-2015.

Dans un premier dossier (42-2009-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession et à la discipline des membres de l'ordre en se servant de sa pratique professionnelle pour faire la promotion des ses croyances religieuses afin de recruter des adeptes (5 chefs);

De s'être placé en situation de conflit de rôle et d'intérêts et s'être immiscé dans les affaires personnelles de sa patiente (5 chefs);

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant à sa patiente des produits sans respecter les dispositions du Code de déontologie des acupuncteurs;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ne respectant pas le secret professionnel (2 chefs);

Seize journées d'audience ont été tenues, le président siégeant est décédé pendant le délibéré.

Un nouveau président a été assigné et des requêtes préliminaires sont en cours.

Le dossier est en attente d'une date de procès au fond.

Dans un deuxième dossier (42-2011-05), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en omettant de désinfecter les points avant l'insertion des aiguilles;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en omettant de se laver les mains avant d'insérer les aiguilles;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en omettant de procéder au décompte des aiguilles et d'inscrire le décompte au dossier patient;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

L'acupuncteur a été trouvé coupable sur dix-neuf chefs d'accusation et a été condamné à une réprimande, trois mille cinq cents (3 500,00 \$) dollars d'amende, ainsi qu'aux déboursés.

Le dossier a été porté en appel devant le Tribunal des professions qui a confirmé la décision avec certaines corrections.

Dans un troisième dossier (42-2011-06), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec deux de ses clientes;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant des faux reçus en indiquant qu'il s'agissait de traitement d'acupuncture alors qu'il s'agissait de traitement de Qi Gong;

D'avoir fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de sa cliente en acceptant, en plus de la rémunération à laquelle il avait droit un montant de mille (1000,00 \$) dollars;

De s'être placé dans une situation de conflit d'intérêts en sollicitant un prêt d'argent à sa cliente;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en communiquant avec sa patiente alors qu'il était dûment informé que celle-ci avait demandé la tenue d'une enquête à son sujet;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en bousculant sa cliente;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant preuve de violence physique, verbale et psychologique envers sa cliente;

L'intimé a été radié provisoirement, jusqu'à la décision finale sur la plainte.

Le procès a eu lieu le 27 février 2014 et l'intimé a été radié pour une période de trois ans et condamné à une amende de 5000,00 \$ ainsi qu'aux déboursés.

Dans un quatrième dossier (42-2011-07), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant défaut d'apporter à son exercice les correctifs nécessaires suite à son inspection professionnelle;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession dans le cadre d'une formation qu'elle donnait à ses collègues en omettant de désinfecter les points avant l'insertion des aiguilles;

D'avoir manqué de courtoisie et de modération et de maintenir des relations harmonieuses avec les représentants de l'ordre;

D'avoir cherché à intimider une inspectrice en lui faisant des remontrances après une formation qu'elle donnait et à laquelle l'inspectrice assistait;

Le procès a eu lieu le 11 décembre 2014 et l'intimée a été condamnée à une réprimande sur chacun des quatre chefs.

Dans un cinquième dossier (42-2011-08), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec son client;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un sixième dossier (42-2013-01), l'acupuncteur a été accusé :

De surfacturation à la CSST;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en matière d'asepsie et de dispositions des aiguilles;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir fait une publicité fautive et trompeuse;

D'avoir posé des actes disproportionnés ou non requis aux besoins du client;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un septième dossier (42-2013-02), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en matière d'asepsie et de salubrité;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en ayant une pratique non sécuritaire;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

D'avoir fait une publicité fautive et trompeuse;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant défaut d'apporter à son exercice les correctifs nécessaires suite à son inspection professionnelle;

D'avoir entravé le travail de la présidente du comité d'inspection professionnelle en ne donnant pas suite aux correctifs nécessaires;

Le procès a eu lieu le 11 décembre 2014, l'intimée a plaidé coupable et a été condamnée à une réprimande sur chacun de vingt-six chefs d'accusation et s'est engagée à ne plus revenir à l'exercice de l'acupuncture.

Dans un huitième dossier (42-2013-03), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant défaut d'exercer sa profession dans le respect de la dignité humaine et ne pas avoir eu une conduite irréprochable en tout temps envers une patiente.

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en posant des gestes déplacés et/ou abusifs à caractère sexuel sur sa patiente.

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un neuvième dossier (42-2014-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec sa patiente;

D'avoir fait défaut de respecter le devoir de confidentialité envers certains patients;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en ayant, entre autres, du matériel périmé;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

D'avoir fait défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un dixième dossier (42-2014-02), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir enfreint les conditions de son permis restrictif en effectuant un traitement en français avec sa patiente;

D'avoir émis un faux document en remettant un reçu de complaisance;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

Le dossier est en attente d'une date de procès.

Dans un onzième dossier (42-2014-03), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en matière d'asepsie et de salubrité;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes d'exercice généralement reconnues en acupuncture en matière de dispositions des aiguilles;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

Le procès a eu lieu le 11 décembre 2014. L'intimé a été radié pour une période de sept jours, condamné à des amendes totalisant la somme de 9000,00 \$ dollars et contraint de compléter avec succès une formation sur l'hygiène et l'asepsie ainsi que la tenue de dossier.

**Me François Houle
Secrétaire du Conseil de discipline**

Service des enquêtes

Service constitué de deux (2) acupuncteurs

Alain Migneault, Ac., syndic
Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint

Bureau du syndic

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête pour donner suite à une demande ou une information portée à son attention en provenance :

- d'une plainte formelle du public,
- d'une demande du comité d'inspection professionnelle
- ou de toutes autres sources d'informations (assureurs, organismes, médias, etc.).

Les enquêtes peuvent faire référence à des infractions au Code des professions, au Code de déontologie ou à tout autre règlement ou directives adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

La répression de l'exercice illégal

Sous l'autorité du Conseil d'administration de l'O.A.Q., le secteur de la répression de l'exercice illégal procède à des enquêtes sur des personnes qui utilisent illégalement le titre d'acupuncteur ou son abréviation et/ou qui exercent illégalement l'acupuncture sans être membres en règle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

En fonction des preuves présentées, le Conseil d'administration peut déposer des plaintes de natures pénales à l'endroit de ces personnes pour usurpation de titre d'acupuncteur et/ou pour exercice illégal de l'acupuncture.

Le Service de renseignements et de liaison

Sous la supervision du Bureau du syndic, le service de renseignements et de liaison répond aux diverses interrogations en provenance du public, d'acupuncteurs et d'organismes afin de les informer sur les divers aspects de l'exercice de l'acupuncture et sur l'exercice illégal.

Comité de révision - syndic

Membres : Madeleine Boudreau, Ac.
Michel Morissette, Ac.
Jean Gauvin (à partir d'octobre 2013) et
Me François Massicotte (à partir du 19 décembre 2014)

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de trois personnes nommées par le Conseil administratif de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du Conseil administratif.

Au moins une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision-syndic a été inactif pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Le service des enquêtes se subdivise en trois (3) secteurs :

Le bureau du syndic
La répression de l'exercice illégal
Service de renseignements et de liaison

Rapport annuel 2014-2015

Bureau du syndic

Ordre des acupuncteurs du Québec

Au 31 mars 2014

Vingt-six (26) enquêtes étaient toujours en cours au bureau du syndic. Sur ces enquêtes des années antérieures, au 31 mars 2015, six (6) enquêtes sont toujours en cours.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Au total, dix-neuf (19) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le bureau du syndic.

Provenance des demandes d'enquêtes (2014-2015) :

- Public 9
- CIP 4
- Assureur, CSST SAAQ 2
- Autre Ordre professionnel 2
- Acupuncteurs 1
- Bureau du syndic 1
- Total : 19**

Conclusions des enquêtes du syndic au 31 mars 2015

Décisions du bureau du syndic	Nombre	Année	Qtée
Plainte non retenue	19	2011-2013	11
		2013-2014	3
		2014-2015	5
Plainte devant le Conseil de discipline	2	2012-2013	2
		2014-2015	0
		2013-2014	1
Conciliation	2	2012-2013	1
		2013-2014	1
		2014-2015	0
Référé au Comité d'inspection professionnel	2	2012-2013	1
		2013-2014	1
		2014-2015	0
Radiation provisoire	0	2014-2015	0
		2013-2014	6
En cours d'enquête	20	2013-2014	6
		2014-2015	14
Total	45		

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information ne fut adressée au bureau du syndic.

Exercice illégal

Dossiers en exercice illégal :

1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal :	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé :	3

Poursuites pénales intentées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal :	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé :	3

Jugements rendus	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal :	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	0	1
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé :	0	2
Montant des amendes imposées	18 000 \$	

Alain Migneault, Ac.
Syndic

Service de renseignements et de liaison

Le service de renseignements et liaison, relevant du bureau du Syndic, a pour mission notamment de répondre aux questions émanant du public ou des membres de l'Ordre.

Outre les questions sur les normes de pratique et les possibilités de traitement habituellement posées par le public, nous répondons aussi aux acupuncteurs qui se questionnent pour leur part sur des aspects faisant référence aux diverses lois et autres règlements qui encadrent la profession.

Nous recevons de nombreuses demandes en lien avec la **gestion des dossiers**, nous vous invitons à relire les capsules à ce sujet dans les précédents numéros du **Point-Source** ou le **Règlement sur les effets, les cabinets de consultation et autres bureaux des acupuncteurs disponibles dans votre Guide de pratique professionnelle ou sur internet**. Vous y trouverez en grande partie les réponses à vos questions.

Nous avons reçu également de nombreux appels en lien avec un tiers payeur, soit les assurances médicales ou bien la CSST. Si les demandes des assurances médicales concernent essentiellement la conformité des reçus émis par le professionnel, les demandes en lien avec la CSST proviennent des acupuncteurs s'interrogeant sur les demandes d'accès au dossier de patients couverts par l'organisme. À cet effet, la CSST organise effectivement des visites dans lesquelles elle pourra demander au professionnel de fournir des informations ou des notes contenues au dossier du travailleur. La personne en charge de cette visite sera en mesure de vous fournir les règlements, les lois et autres consentements écrits du patient qui vous autoriseront à divulguer ces informations confidentielles le concernant et notées au dossier.

Finalement, nous vous informons que le service de renseignements et liaison travaille sur la possibilité de mettre en ligne une série de QFD à laquelle vous pourrez vous référer pour trouver une réponse à vos questions.

Guilhem Durand, Ac.
Renseignements et liaison

Service de renseignements et de liaison - O.A.Q. 2014/2015 Relevé des demandes d'informations

Provenance	Nombre	Nature des demandes	Nombre	Actions tenues	Nombre
Public	156	Possibilités de traitements	93	Avis verbal	3
Acupuncteurs	194	Qualité de soins	17	Avis écrit	0
Autres corporations / Ordres	3	Acupuncture en général	41	Référence au CIP	2
CSST / SAAQ	0	Exercice illégal	13	Référence au syndic	21
Autres professionnels	9	Équipement / fourniture	27	Référence bureau O.A.Q. / Secrétariat / Formation continue	9
Autres thérapeutes	9	Hygiène et asepsie	6	Référé au service d'exercice illégal	13
Compagnies d'assurance	12	Réglementation / éthique	149	Référé à autres ordres / instances	7
Médias	1	Dont : gestion effets dossiers	48	Référé à l'acupuncteur traitant	2
Divers	2	Dont : honoraires / reçus	37	Dossier disciplinaire (partie liaison)	1
		Dont : publicité	48	Formulaire demande d'enquête (partie liaison)	7
		Dont : divers éthique / déontologie	16		
		Attitude du professionnel	17		
		Association affaire et relation interprofessionnelle	23		
		Accidents et incidents	8		
		Assurances / CSST	25		
		Divers	4		
Totaux	386		423		65

Comité de la formation continue

Liste des membres du comité :

- Jacques Couturier, Ac.
- Carole Levasseur, Ac. (*membre démissionnaire janvier 2015*)
- Sandrine Dionne-Gougeon, Ac.
- Marie-Claude Faille, Ac.
- Isabelle Lacasse, Ac.
- Jean Marc St Germain, Ac., Président du comité
- Liette Baillargé (*présosée à la FC et aux communications*)

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habiletés ou d'aptitudes, destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

Fonctions du comité

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Le comité veille à l'élaboration des projets et les soumet au Conseil d'administration de l'ordre pour approbation. Par la suite, il mène à terme les projets approuvés. Le comité offre un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'OAQ.

Le comité procède aussi au suivi des dossiers de formation continue des membres de l'Ordre. Il est ainsi appelé à statuer sur la conformité des formations suivies selon les exigences de la Directive de formation continue obligatoire (DFCO).

Réunions du comité (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015) :

Le comité s'est réuni à cinq reprises durant la période :

- 16 mai 2014
- 22 août 2014
- 17 octobre 2014
- 30 janvier 2015
- 13 mars 2015

Autres dossiers ou activités auxquels le comité a été invité à participer :

- Participation aux trois jours du Congrès international de l'OAQ qui a eu lieu du 26 au 28 septembre 2014.
- Participation à l'AGA de l'OAQ le 28 septembre 2014.
- Gestion des 3 séminaires pré et post-congrès qui se sont déroulés les 25, 29 et 30 septembre 2015.
- Préparation et publication de l'Offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2015.
- Élaboration du calendrier de l'Offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2016.
- Analyses de différentes demandes de validation de formation suivie par nos membres dans le cadre de l'application de la DFCO.
- Révision et mise à jour de la DFCO.

Activités de formations continues inscrites au programme :

1. **Pharmacopée traditionnelle chinoise** : 5 et 6 avril 2014 à Montréal
Titre : « *La toxicité des herbes chinoises et leurs interactions avec les médicaments biomédicaux* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures
Nombre de participants : 49
2. **Acupuncture** : 11, 12 et 13 avril 2014 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung, niveau 2* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 heures
Nombre de participants : 28
3. **Éthique et déontologie** : 2 et 3 mai 2014 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossier* »
Formateurs : Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15 heures
Nombre de participants : 10
4. **Exercices chinois** : 17 et 18 mai 2014 à Montréal
Titre : « *Culture physique traditionnelle chinoise : méthodes de santé pour la réhabilitation et son maintien* »
Formateur : Ethan Murchie, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures
(sur un total de 28 heures, débuté en mars 2014)
Nombre de participants : 16
5. **Pharmacopée traditionnelle chinoise** : 24 et 25 mai 2014 à Montréal
Titre : « *Introduction à la pharmacopée chinoise par les formules patentées : traitement des syndromes Bi et des troubles du Shen* »
Formateur : Dr Jake Paul Fratkin OMD, L.Ac.
Nombre d'heures de formation : 15 heures
Nombre de participants : 46
6. **Acupuncture** : 19, 20 et 21 septembre 2014 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung, niveau 3* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 heures
Nombre de participants : 34
7. **4^e Congrès international de l'OAQ 2014** : 25 au 30 septembre 2014 à Laval
Titre : « *Notre savoir-faire, notre identité* »
Conférenciers : panel international. 3 jours (18 heures) : 202 participants
Titre : « *La prise en charge des blessures sportives à l'aide de l'acupuncture* »
Formateur : Peilin Sun (6 heures) : 111 participants

Titre : « *Le cancer comme enseignant spirituel : leçons tirées des approches de l'herboristerie chinoise* »

Formateure : Thea Elijah, Ac. (6 heures) : 58 participants

Titre : « *Le traitement du cancer du poumon* »

Formateure : Suzanne Robidoux, Ac. (4 heures) : 48 participants

Titre : « *AGA OAQ* » - 28 septembre 2014

Nombre de participants : inclus dans la somme globale des participants au congrès

8. **Acupuncture** : 26 et 27 octobre 2014 à Montréal
Titre : « *Traitement des troubles respiratoires en médecine chinoise* »
Formateurs : Dr Li et Mme Zhang, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures
Nombre de participants : 88
9. **Pharmacopée** : 15 novembre 2014 à Montréal
Titre : « *Application externe des herbes et produits de la pharmacopée chinoise* »
Formateur : Ethan Murchie, Ac.
Nombre d'heures de formation : 8 heures
Nombre de participants : 20
10. **Éthique** : 21 et 22 novembre 2014 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossier* »
Formateurs : Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15 heures
Nombre de participants : 17
11. **Pharmacopée** : 22 novembre 2014 à Montréal
Titre : « *Application externe des herbes et produits de la pharmacopée chinoise* »
Formateur : Ethan Murchie, Ac.
Nombre d'heures de formation : 8 heures
Nombre de participants : 21
12. **RCR** : 18 janvier 2015 à Québec
Titre : « *Formation en RCR-DEA - Professionnel de la santé* »
Formateur : P.L.Laflamme
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : 12
13. **RCR** : 23 janvier 2015 à Québec
Titre : « *Formation en RCR-DEA - Professionnel de la santé* »
Formateur : P.L.Laflamme
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : 12
14. **Acupuncture** : 24-25 janvier et 21-22 février 2015 à Montréal
Titre : « *Palpation des méridiens et diagnostic* »
Formateur : Jason Robertson, Ac.
Nombre d'heures de formation : 30 heures
Nombre de participants : 38

15. **RCR** : 7 février 2015 à Québec
Titre : « *Formation en RCR-DEA - Professionnel de la santé* »
Formateur : P.L.Laflamme
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : 12

16. **RCR** : 15 février 2015 à Québec
Titre : « *Formation en RCR-DEA - Professionnel de la santé* »
Formateur : P.L.Laflamme
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : 12

17. **Acupuncture** : 7 et 8 février 2015 à Québec
Titre : « *L'apport de l'acupuncture dans le traitement du cancer* »
Formateur : Anh Thi Tran, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14 heures
Nombre de participants : 50

18. **Acupuncture** : 7 mars 2015 à Laval
Titre : « *Utilisation dynamique des points des 5 éléments* »
Formateur : Claude Raymond, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : 54

19. **Éthique** : 27 et 28 mars 2015 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de dossier* »
Formateurs : Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15 heures
Nombre de participants : 21

Au total, nous avons eu 959 participants à l'une ou l'autre de nos activités au cours de l'année, pour un total de près de 13 000 heures (12 956) de formation continue suivie par ces membres.

Activités de formations annulées du programme :

1. **Acupuncture** : 14 avril 2014 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung - Journée rencontre clinique* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : nombre de participants insuffisant
2. **Acupuncture** : 22 septembre 2014 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung - Journée rencontre clinique* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : nombre de participants insuffisant

3. **Acupuncture**: 22 novembre 2014 à Montréal
Titre: « *Énergétique des systèmes vivants (ESV) - Journée rencontre clinique* »
Formatrice : Mme Lise Tousignant, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7 heures
Nombre de participants : nombre de participants insuffisant
4. **Acupuncture: janvier 2015 à mai 2015 à Montréal**
Titre: « *Énergétique des systèmes vivants (ESV) - programme long* »
Formatrice : Mme Lise Tousignant, Ac.
Nombre d'heures de formation : 70 heures
Nombre de participants : nombre de participants insuffisant
5. **Qigong** : 27, 28 et 29 mars 2015 à Montréal
Titre: « *Qigong et les merveilleux vaisseaux* »
Formatrice : Mme Martine Migaud, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20 heures
Nombre de participants : annulé par la formatrice

Sanctions imposées pour non-conformité aux directives portant sur la formation continue :

La deuxième période de référence de 3 ans se terminant le 31 mars 2015, le nombre ainsi que la nature des sanctions qui seront prises contre les membres qui n'auront pas rempli leurs obligations en terme de formation continue seront connus lors du prochain rapport annuel d'activité de notre comité. Nous sommes actuellement à compléter la compilation des données à ce sujet.

Conclusion, constatation et avis :

La période 2014-2015 fut une année où la participation à nos activités a encore été très bonne, nous atteignons près de 13 000 heures-personnes de formation continue. Le congrès nous a permis d'avoir une année exceptionnelle au titre de la participation à notre offre de formation déclassant même notre année record de 2010-2011 qui a aussi été une année de congrès international. À titre comparatif, voici les heures effectuées dans les années précédentes :

Période	Nombres d'heures effectuées	Période de congrès international
2014-2015	12 926	oui
2013-2014	8 700	non
2012-2013	7 902	non
2011-2012	8 700	non
2010-2011	9 500	oui

Si nous utilisons les chiffres suivants : 837 membres x 60 h (de FC à faire sur une période de 3 ans), les besoins sont grosso modo de 50 022 heures-personne, soit un besoin de 16 740 heures-personne par an. L'offre de FC de l'OAQ représente donc actuellement environ 77% du besoin total. Nous croyons que ce fort pourcentage s'explique tant par l'intérêt que portent les membres aux formations que nous offrons qu'au fait que nous sommes en fin de période de référence et que certains de nos membres ont cumulé un retard à ce chapitre.

Étant au terme de la deuxième période de référence pour la DFCO, il reste encore un important travail de suivi des dossiers des membres. Le décompte de tous les dossiers de nos membres est en préparation et nous devrions avoir un portrait fidèle quant au niveau de conformité de nos membres à la Directive de formation continue obligatoire (DFCO).

Rapport rédigé pour le comité de formation continue par :

**Jean Marc St Germain, Ac., B.Sc.,
Président du CFC**

Réalisations présentes et à venir du comité de formation continue :

Le passage d'une obligation générale et non contraignante à poursuivre des formations continues à l'arrivée d'une Directive claire en la matière avec un nombre d'heures et des types de formations spécifiés a demandé beaucoup d'efforts. Cette mesure a un impact direct sur tous les membres.

Le développement d'outils informatiques permettant le suivi des dossiers des membres (passage de dossiers physiques à des dossiers électroniques) ainsi que la diffusion de la Directive et son application est maintenant arrivé à un niveau avancé.

Au terme de cette 2^e période de référence de 3 ans, nous sommes à faire des ajustements, tant au niveau de la DFCO pour en clarifier et en adapter les règles, que pour en diffuser la teneur aux membres, en faire l'explication et simplifier sa compréhension et répondre aux différentes demandes qui nous sont soumises.

Le début de la 3^e période de référence devrait nous permettre de mettre à jour tous les dossiers afin que tous se soient conformés aux directives et de perpétuer une formation continue vivante qui permet aux acupuncteurs de viser l'excellence.

D'autres types d'activités comme le mentorat, les communautés de pratique ou la mise sur pied du portfolio sont des projets qui devraient bonifier les activités recevables aux fins de la DFCO ainsi que de refléter plus justement les heures que les acupuncteurs investissent en formation continue ainsi que l'évolution des pratiques dans le domaine de la formation continue.

Comité de réglementation

Le comité de réglementation est composé des personnes suivantes :
Raymond Bourret, Ac., M.A.
Maxime Deshaies, Ac.
Me François Houle
Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A., présidente

En cours d'année, les membres du comité se sont réunis à 9 reprises. (11 et 30 avril, 13 août, 24 sept., 19 nov., 17 déc., 2014, 7 et 21 janv., 4 février 2015)

Deux de ces rencontres ont précédé la tenue du Focus group du 9 mai 2014, dans le cadre de la tenue des États généraux sur la profession. Ces réunions nous ont permis de finaliser les préparatifs pour mener à bien cette seconde étape de consultation des membres de l'Ordre.

L'évolution de la profession et les changements dans les contextes éducatifs, réglementaires et sociaux ont exigé et exigent encore que l'acupuncteur développe de nouvelles compétences. De plus, nous croyons qu'il sera appelé à exercer de nouveaux rôles.

Les États généraux à venir fourniront l'occasion aux différents acteurs de divers milieux de faire connaître leur point de vue à ces sujets.

Dans le but de préparer ces États généraux, le comité de réglementation a réalisé les deux premières étapes de consultation des membres. Pour la première étape, nous avons soumis un questionnaire à une quarantaine d'acupuncteurs, représentants de la diversité de notre communauté. Afin de stimuler la réflexion et les échanges entre les participants lors de la seconde étape (Focus group), nous avons présenté les réponses aux participants inscrits.

42 acupuncteurs ont participé à la rencontre dont les principaux objectifs étaient de :

1. développer une vision partagée de l'avenir de la profession;
2. développer une stratégie.

La journée se présentait sous forme d'ateliers (3). Pour le premier atelier, nous leur avons posé la question suivante : Que voulons-nous pour la profession, pour les professionnels, et pourquoi?

Pour le second atelier, la question était : quelles seraient les résistances chez les acupuncteurs, dans la population (clientèle, autres praticiens), des institutions (l'ordre, la maison d'enseignement, l'association, etc.) ?

Quant au troisième atelier, nous leur avons demandé : quelles seraient les sources potentielles de financement? (Individus, institutions, l'Ordre, le Collège, l'Association, la Fondation, et autres à identifier).

Les échanges ont été enregistrés et la transcription du verbatim terminée en novembre.

Trois autres rencontres nous ont permis d'élaborer un plan de travail et de structurer notre démarche pour une analyse rigoureuse des échanges. La consultation de documents post-États généraux d'autres ordres professionnels, en particulier celui des CRHA, a alimenté notre réflexion.

Lors des quatre dernières rencontres du comité, notre travail consistait à dégager les unités de sens des transcriptions tout en restant fidèles à l'essence du texte : un travail de chercheur qui nécessite du temps, de la concentration et de la rigueur.

Une fois l'analyse terminée, nous développerons un argumentaire que nous soumettrons aux membres.

**Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A.
Présidente du comité de réglementation**

Comité jeunesse

Président : Maxime Deshaies, Ac. Membres : Judith Curnew, Ac.
Nadia LeBreux, Ac.
Audrey Lesquelin, Ac.
Normand Sabourin, Ac.

Mandat du comité jeunesse

Favoriser l'intégration harmonieuse des nouveaux acupuncteurs au sein de la profession et analyser les différentes problématiques qui leur sont spécifiques.

Réalisations du comité

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité jeunesse a été représenté à l'AGA de l'OAQ du 28 septembre 2014 et de l'AAQ le 14 février 2014. Dû à des congés de maternité et de paternité au sein du comité, la majorité des communications ont été effectuées par courriel plutôt qu'en personne.

Le comité jeunesse a poursuivi sa collaboration avec madame Annie Dubois, Ac. dans le projet de mentorat des jeunes acupuncteurs au moins de 5 ans de pratique par des acupuncteurs d'expérience. Un sondage d'intérêt a récemment été envoyé aux jeunes ciblés par le projet. L'analyse de la réponse à ce sondage sera effectuée sous peu, mais il semble y avoir un engouement et un intérêt clairement démontré par une forte majorité d'acupuncteurs. Advenant la confirmation de l'intérêt pour cette nouvelle forme de formation continue, un projet-pilote sera prochainement mis sur pied. Il s'agira alors de la dernière étape avant l'officialisation et la mise sur pied du projet de façon permanente.

Le comité jeunesse a également soutenu le comité de formation continue dans l'organisation de groupes de discussions organisés autour de thèmes définis et qui favoriseront l'échange de connaissances entre les générations. Plus de détails seront donnés prochainement puisqu'un sondage d'intérêt sera également envoyé aux acupuncteurs concernés.

Par ailleurs, j'aimerais souhaiter la bienvenue à madame Nadia LeBreux, Ac. au sein du comité ! Malgré le fait qu'elle pratique à Baie-Comeau, madame LeBreux a choisi de s'impliquer et pourra contribuer aux échanges et aux travaux du comité, notamment via Skype ou lors de ses passages à Montréal.

Nous sommes très heureux de constater le dynamisme et les bonnes idées des jeunes acupuncteurs et nous restons ouverts aux suggestions qui peuvent contribuer à l'avancement de la profession.

**Maxime Deshaies, Ac.
Président du comité jeunesse**

Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité : Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A., présidente
Jean Legault, Ac., secrétaire
Danielle Lapointe, Ac.

Inspectrices/inspecteur : Marie-Claude Marleau, Ac.
Anne Paré, Ac.
François Camirand, Ac.

Dans le cadre de son programme d'inspection 2014/2015, le comité d'inspection professionnelle (ci-après CIP) a tenu 7 réunions au siège social de l'ordre. Ces rencontres ont permis aux membres du comité de procéder à l'analyse des rapports de visite rédigés par les inspectrices et l'inspecteur et des questionnaires d'auto-évaluation complétés par des membres de l'ordre choisis de façon aléatoire.

Cette année encore, le programme annuel de surveillance du CIP visait toutes les régions administratives du Québec.

Au 31 mars 2015, des membres du comité et les inspectrices et l'inspecteur avaient procédé à la vérification de l'exercice de 69 acupuncteurs : 7 rapports étaient en attente d'analyse et 3 dossiers étaient en processus de réalisation. De plus, quatre membres avaient rempli le questionnaire d'auto-évaluation.

Au total, 10 de ces visites ont été faites à la demande du Conseil d'administration; que ce soit pour l'inspection de maîtres de stage (3), ou encore, en référence à l'émission de permis assujettie à certaines conditions, dont celle de se soumettre à l'inspection professionnelle (7).

Sauf pour les inspections en cours, tous les membres concernés par ces vérifications ont reçu un rapport contenant les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

De plus, les acupuncteurs qui en ont manifesté l'intérêt et ceux dont les dossiers d'inspection nécessitaient un suivi particulier ont tous reçu l'assistance et le support voulu de la présidente du comité.

Les recommandations formulées par le CIP ont porté principalement sur les éléments suivants :

- > Lampe électromagnétique/porteurs d'ISMIA
- > Bon de cueillette non conforme
- > Procédure de désinfection
- > Lavage des mains/savons
- > Décompte des aiguilles/insertion-retrait

Au sens où le prévoit l'article 113 du *Code des professions*, le CIP n'a adressé aucune recommandation au Conseil d'administration.

En cours d'année, le comité d'inspection a transmis au bureau du syndicat des informations relatives à cinq membres dont certains n'avaient pas respecté les recommandations que lui avait adressées le comité.

Le bureau du syndicat a informé le CIP du fait qu'un de nos membres soulevait un questionnement quant à la conformité de son exercice. Le comité a analysé les informations reçues et adopté les mesures appropriées dans les plus brefs délais.

Le comité a reçu deux demandes de renseignements du bureau du syndicat quant aux dossiers qu'il détenait sur des membres déjà inspectés. Afin d'assurer la protection du public, les informations détenues par le CIP dans les dossiers de ces membres ont été remises au demandeur.

Concernant la Directive sur la formation continue obligatoire, nous avons acheminé 5 lettres au Directeur général de l'ordre l'informant que des membres inspectés n'avaient pas complété les heures requises.

Réalisations additionnelles du CIP pour l'année 2014-2015 :

- > Informatisation des procédures de communication du comité avec les membres : avis et recommandations sont maintenant acheminés par voie électronique;
- > Optimisation du système informatique par l'intégration des dossiers des membres à la base de données informatisée.

La présidente du CIP, toujours active au sein du comité directeur du Forum de l'inspection au Conseil interprofessionnel du Québec, a participé à la récente campagne « Ordre de protéger » de l'organisme.

Programme 2015/2016

Le programme de surveillance annuel prévoit des visites dans chacune des régions administratives suivantes: Montréal, Québec, Laval, la Montérégie, l'Estrie, et les Laurentides. À ces régions s'ajouteront l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac St-Jean et l'Outaouais. Nous prévoyons réaliser environ 80 inspections et comptons poursuivre notre démarche eue égard à l'auto-évaluation des membres.

Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A.

Présidente du comité d'inspection professionnelle

Comité d'admission

Président : Serge Lainey, Ac.

Membres : Jacques Savard, Ac.
Martine Migaud, Ac.

Mandat du comité

Le comité a pour mandat d'étudier les demandes d'admission des candidats formés à l'extérieur du Québec ainsi que des candidats ayant déjà été inscrits au registre de l'ordre et qui demandent à être réadmis.

Sa tâche est principalement de faire l'analyse des composantes de formation et des acquis expérimentiels des candidats afin de formuler les recommandations qui en découlent à l'intention du Conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice.

Le comité s'est réuni à neuf reprises durant l'année 2014-2015 pour effectuer l'analyse de 20 dossiers :

Demandes d'admissions pour l'année 2014-2015		Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Non traitées / Manque documents
		20	9	7	3	1
Reconnaissance de diplôme	En provenance d'une province ou d'un territoire du Canada	0	0	0	0	0
	En provenance d'un autre pays	0	0	0	0	0
	En provenance du Québec	0	0	0	0	0
Reconnaissance de formation	En provenance d'une province ou d'un territoire du Canada	3	3	0	0	0
	En provenance d'un autre pays	13	5	4	3	1
Reconnais-sances autres	Entente « Permis sur permis » avec les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario ou de Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Demande de réadmission	4	1	3	0	0

Formations acquises hors du Québec (16 candidats)

- 8 candidats se sont vu accorder une équivalence totale de formation
- 4 candidats se sont vu accorder une équivalence partielle
- 3 candidats se sont vu refuser une équivalence
- 1 candidat a présenté un dossier incomplet

Formations acquises au Québec (4 candidats)

- 1 candidat s'est vu accorder une équivalence totale de formation
- 3 candidats se sont vu accorder une équivalence partielle de formation

Formations acquises au Canada (3 candidats)

- Academy of Classical Oriental Sciences; Ontario
- Toronto school of Traditional Chinese Medicine; Ontario
- Canadian College of Acupuncture and Traditional Chinese Medicine; Nova Scotia

Formations acquises hors du Canada (13 candidats)

- Institut d'énergétique et d'acupuncture traditionnelle chinoise; France
- Southwest Acupuncture College, Colorado; USA
- Académie médicale d'État de Saint-Petersbourg
- Académie Wang de médecine traditionnelle chinoise; France
- École de médecine traditionnelle chinoise de la cour jaune; France
- Institut universitaire de médecine traditionnelle chinoise du Huheji; Chine
- Université de médecine chinoise de Nanjing; Chine
- Beijing University of Chinese Medicine; Chine
- Faculdade de Ciências de Wenceslau Braz – Facibra; Certificado Medicina Tradicional Chinesa; Brésil
- Colégio Brasileiro de Estudos Sistêmicos; Brésil
- Beijing University of Chinese Medicine
- Hawaii College of Oriental Medicine; É.-U.

Formations à compléter

- Les neuf candidats auxquels a été accordée une équivalence de formation ont reçu une prescription de complément de formation portant sur des éléments de compétences relatifs au cadre réglementaire de la profession et des compétences relatives à la tenue de cabinet et aux normes québécoises de l'exercice.
- Les sept candidats auxquels a été accordé en partie une équivalence de formation ont reçu une prescription de complément de formation portant sur des éléments de compétences relatifs au cadre réglementaire de la profession et des compétences relatives à la tenue de cabinet et aux normes québécoises de l'exercice et se sont vu imposer un stage clinique d'évaluation de leurs compétences professionnelles.
- Il a été exigé, pour cinq candidats, d'obtenir leur certification en Réanimation Cardio Respiratoire pour professionnel de la santé.
- Sept candidats ont été dirigés vers l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour une validation de leurs compétences communicationnelles en français.

Réalisations pour l'année 2014-2015 :

Au cours de cette dernière année, le comité, dans le cadre du parcours facilitant l'intégration à la profession, a complété le cahier d'observation des comportements cliniques destiné à l'évaluation des candidats formés hors du Québec. Des maîtres de stage ont aussi été formés afin d'effectuer les observations nécessaires à l'évaluation des compétences des candidats désirant obtenir le permis d'exercice.

Le comité a aussi travaillé à la formulation d'une politique visant à regrouper l'ensemble des informations sur le processus d'évaluation des acquis expérimentiels et des compétences. Ce document est actuellement en phase de validation.

Comité d'action sociale

Membres : Ethan Murchie, Ac., président
Rosa Arles Soler, Ac., secrétaire
Claude Kamga Defo, Ac.

Mandat du comité

Le mandat du comité d'action sociale est de développer des projets permettant aux acupuncteurs de contribuer à l'amélioration de la santé des populations vivant dans un contexte de pauvreté, notamment en implantant pour cette clientèle, des cliniques accessibles d'acupuncture selon certains critères.

Le comité n'a tenu aucune réunion durant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Ethan Murchie, Ac.
Président du comité d'action sociale

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

Comité organisateur du Congrès international 2014

Le mandat du comité portait sur l'organisation complète du congrès tenu à Laval, du 25 au 30 septembre 2014.

Il était composé des personnes suivantes :

Raymond Bourret, Ac., Lyliane Chauvin, Ac., Julie Graton, Ac., France Guévin, Ac., Serge Lapointe, Ac., Hélène Mazzetti, Ac.

Cinq réunions ont été tenues, les 4 avril, 23 mai, 4 juillet et 15 août 2014 pour finaliser la préparation du congrès et le 12 décembre 2014 pour le bilan.

L'édition 2014 du congrès de l'OAQ s'est avérée un franc succès, tant au niveau de la participation que du niveau de satisfaction très élevé. La qualité et la pertinence des conférenciers ont été appréciées de l'ensemble des participants, tout comme l'adéquation des lieux et de l'organisation.

Sur le plan budgétaire, l'activité a dégagé un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 1080 \$.

Merci à tous les participants et bénévoles pour ce franc succès.

Lyliane Chauvin-Mazzetti, Ac.
Présidente du comité

Comité de la formation initiale

Mandat

Le comité de la formation initiale des acupuncteurs est un comité consultatif de l'Ordre qui a comme mandat principal d'examiner les questions portant sur la qualité de la formation initiale des acupuncteurs. Ce comité émet des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre sur la formation aux compétences professionnelles préparatoires à l'exercice de la profession. Pour ce faire, ce comité a comme tâche essentielle d'évaluer, selon l'avancement des connaissances et de la pratique, les objectifs des programmes de formation.

Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du comité, de deux personnes nommées par la Fédération des cégeps, et d'un représentant du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec.

Membres actuels du comité

Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

- Monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A.
Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec et du comité
- Monsieur Serge Lainey, Ac., M.A.

Pour la Fédération des cégeps :

- Madame Ghyslaine Douville
Directrice adjointe à la direction des études au Collège de Rosemont
- Madame Élisabeth Lapierre, Ac.
Enseignante au département d'acupuncture du Collège de Rosemont

Pour le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

- Madame Louise Brunelle
Responsable du secteur de la formation santé, MELS, DP, Montréal

Nombre de réunion pour l'exercice 2014/2015

Le comité n'a tenu aucune réunion cette année.

Comité de révision – équivalences

Membres : Ginette Bouré, Ac.
Lise Tousignant, Ac.

Le comité n'a eu aucune demande de révision cette année.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des acupuncteurs du Québec au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Beaudoin Monahan Bonenfant & associés inc.
Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

Mascouche, le 29 mai 2015

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars	Fonds d'administration générale	Fonds d'examens et révisions	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	2015	2014
PRODUITS						
Cotisations des membres et candidats	783 245 \$	- \$	- \$	- \$	783 245 \$	728 987 \$
Inscriptions des membres et candidats	11 521	4 472	162 952	-	178 945	193 690
Intérêts	11 307	-	-	-	11 307	7 019
Amendes	-	-	-	65 975	65 975	66 613
Financement	11 543	-	-	-	11 543	24 317
Congrès	187 121	-	-	-	187 121	-
	<u>1 004 737</u>	<u>4 472</u>	<u>162 952</u>	<u>65 975</u>	<u>1 238 136</u>	<u>1 020 626</u>
CHARGES						
Salaires	181 696	-	48 299	-	229 995	219 598
Charges sociales	41 838	-	11 122	-	52 960	45 799
Comités	28 867	17 700	101 260	57 967	205 794	233 967
Formation	4 521	-	80	2 863	7 464	12 157
Congrès	143 953	-	-	-	143 953	15 975
Publicité et promotion	9 433	-	-	-	9 433	10 559
Télécommunications	8 445	-	-	-	8 445	1 504
Déplacements	31 045	97	22 194	14 490	67 826	66 620
Frais d'examens	-	-	14 876	-	14 876	11 929
Fournitures de bureau	-	-	9 237	-	9 237	8 236
Frais de poste	13 091	-	1 142	1 197	15 430	11 759
Abonnements et cotisations	864	-	-	-	864	552
Inspection	-	-	-	31 724	31 724	31 861
Honoraires professionnels	76 742	-	-	44 855	121 597	83 662
Projets spéciaux	35 161	-	-	1 749	36 910	13 799
Cotisations	13 259	-	-	-	13 259	11 133
Quote-part des frais d'administration (Annexe A)	45 562	-	13 669	31 893	91 124	132 565
	<u>634 477</u>	<u>17 797</u>	<u>221 879</u>	<u>186 738</u>	<u>1 060 891</u>	<u>911 675</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>370 260 \$</u>	<u>(13 325) \$</u>	<u>(58 927) \$</u>	<u>(120 763) \$</u>	<u>177 245 \$</u>	<u>108 951 \$</u>

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

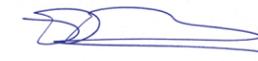
exercice terminé le 31 mars	Fonds d'administration générale		Fonds d'examens et révisions	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	2015	2014
	Investis en immobilisations	Non affectés					
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	18 302 \$	241 487 \$	- \$	- \$	- \$	259 789 \$	150 838 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(17 429)	387 689	(13 325)	(58 927)	(120 763)	177 245	108 951
VIREMENTS INTERFONDS (note 8)	-	(193 015)	13 325	58 927	120 763	-	-
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>873 \$</u>	<u>436 161 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>437 034 \$</u>	<u>259 789 \$</u>

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS

	2015	2014
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	128 828 \$	36 365 \$
Intérêts courus	3 633	2 063
Frais payés d'avance	10 906	9 848
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>166 667</u>	<u>143 080</u>
	<u>310 034</u>	<u>191 356</u>
À LONG TERME		
Placements (note 3)	233 333	106 920
Immobilisations corporelles (note 4)	873	2 654
Actifs incorporels	-	15 648
Dépôt de loyer	<u>3 396</u>	<u>3 396</u>
	<u>237 602</u>	<u>128 618</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>547 636 \$</u>	<u>319 974 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 5)	7 684	3 589
Crédoiteurs (note 6)	<u>102 918</u>	<u>56 596</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>110 602</u>	<u>60 185</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	873	18 302
Non affecté	<u>436 161</u>	<u>241 487</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>437 034</u>	<u>259 789</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>547 636 \$</u>	<u>319 974 \$</u>

Pour le Conseil,

 , Administrateur

 , Administrateur

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	177 245 \$	108 951 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement	17 429	17 477
	<u>194 674</u>	<u>126 428</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	43 694	(24 058)
	<u>238 368</u>	<u>102 370</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	4 095	3 576
Remboursement de l'emprunt	-	(22 850)
Variation des dus à des apparentés	-	(12 217)
	<u>4 095</u>	<u>(31 491)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(150 000)	(250 000)
Produit de cession de placements	-	207 355
	<u>(150 000)</u>	<u>(42 645)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	92 463	28 234
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	36 365	8 131
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	128 828 \$	36 365 \$

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des acupuncteurs du Québec est une personne morale constituée en vertu de la Loi sur l'acupuncture du Québec et est régi par le Code des professions du Québec. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer l'encadrement de l'exercice de la profession de ses membres et le développement de la profession des acupuncteurs.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de l'ICCA (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'examen et révision est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de syndic et discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic et discipline sont présentés dans ce fonds.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont comptabilisées dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les inscriptions des membres et de candidats sont constatées lorsque le service est rendu.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les amendes et le financement sont comptabilisés lors de leur réception.

Les produits de congrès sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent ou lorsque les charges connexes sont engagées.

Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux:

	2015	2014
Direction générale et services administratifs	50 %	50 %
Examen et révision	-	-
Formation continue	15	15
Syndic et discipline	35	35
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des intérêts courus et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'ensemble des passifs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût dans le fonds investi et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

Matériel de bureau	dégressif	20 %
Matériel informatique	linéaire	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût dans le fonds investi. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

Logiciels	linéaire	4 ans
Site web	linéaire	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent environ 340 heures pour l'exercice pour aider l'Ordre à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

	2015	2014
3 PLACEMENTS		
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1.32 %, échéant en octobre 2015	83 334 \$	83 334 \$
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1.65 %, échéant en octobre 2015	83 333	83 333
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 2.05 %, échéant en octobre 2016	83 333	83 333
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1.8 %, échéant en avril 2017	150 000	-
	400 000	250 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice	166 667	143 080
	233 333 \$	106 920 \$

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Matériel de bureau	12 466 \$	11 725 \$	741 \$	926 \$
Matériel informatique	6 387	6 255	132	1 728
	18 853 \$	17 980 \$	873 \$	2 654 \$

5 EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$, au taux préférentiel majoré de 0.50 %. La convention de crédit est renégociable annuellement.

	2015	2014
6 CRÉDITEURS		
Comptes fournisseurs et frais courus	32 443 \$	13 802 \$
Salaires et autres charges sociales	26 664	24 704
Sommes à remettre à l'État	43 811	18 090
	102 918 \$	56 596 \$

7 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

Intérêts courus	(1 570) \$	7 268 \$
Frais payés d'avance	(1 058)	(23)
Créditeurs	46 322	(28 703)
Bourses reçues et non versées	-	(2 600)
	43 694 \$	(24 058) \$

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

8 VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 13 325 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examen et révision, de 58 927 \$ du fonds d'administration générale au fonds de formation continue et de 120 763 \$ du fonds d'administration générale au fonds de syndic et discipline.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local administratif en vertu d'un bail venant à échéance en juin 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 210 254 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2016	2017	2018	2019	2020
37 808 \$	40 013 \$	40 748 \$	40 748 \$	40 748 \$

De plus, l'Ordre loue un photocopieur en vertu d'un bail échéant en mars 2018. Les loyers minimaux futurs totalisent 13 860 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2016	2017	2018
4 620 \$	4 620 \$	4 620 \$

10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan soit au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

11 ÉTATS FINANCIERS

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A

FRAIS D'ADMINISTRATION

exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
Assurances	15 301	14 749
Charges locatives	41 823	40 406
Entretien et réparations - matériel informatique	2 775	40 458
Fournitures de bureau	8 440	14 355
Location de matériel	4 620	4 620
Frais bancaires	736	500
Amortissement		
Matériel de bureau	185	231
Matériel informatique	1 596	1 597
Logiciels	11 787	11 788
Site web	3 861	3 861
	<u>91 124 \$</u>	<u>132 565 \$</u>



Ordre des acupuncteurs du Québec

505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1106, Montréal (Québec) H2Z 1Y7

☎ 514.523.2882 / 1.800.474.5914 📠 514.523.9669

info@o-a-q.org www.o-a-q.org